

ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, *Grande-rue*, n. 12, à la *Croix-Rousse* ; — chez M. LOUISON, rue *Henri IV*, n. 2 ; — chez M. VOLLAIRE, libraire, place de la *Croix-Rousse*, n. 14 ;
à Lyon, chez M. DURAND-MONTLOUIS, libraire, place de la *Préfecture*, n. 9.

L'ÉCHO

DE LA FABRIQUE,

DE 1841.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, NOUVELLES, VARIÉTÉS. — ANNONCES DIVERSES.

Vivre en travaillant.

AUX LECTEURS.

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE DE 1841, paraît aujourd'hui pour la première fois, et cependant nous pouvons dire que ce n'est pas un nouveau journal. Les Ouvriers s'en apercevront bientôt, et ils nous sauront sans doute gré d'avoir rétabli, sous un autre titre, cette tribune puissante qui, sous les noms d'*Echo de la Fabrique*, *Echo des Travailleurs* et *Tribune Proléttaire* a si long-temps retenti pour la défense de leurs droits. D'autres que nous ont eu cette prétention ; nous ne voulons pas contester leur talent, chose oiseuse, mais il leur a manqué la conviction, sans laquelle toute œuvre avorte. Ils ont voulu faire du journalisme, que nous regardons nous comme un sacerdoce, une spéculation mercantile, disons mieux, un marche-pied pour arriver à quelque chose de plus lucratif. A quoi bon citer des noms propres, ils sont dans toutes les bouches. Pour nous tel n'est pas notre but, et le passé répond de l'avenir. Nous avons toujours tenu haut et ferme le drapeau des travailleurs Lyonnais ; en déployant de nouveau cet étendard d'une cause sainte, nous devons espérer le concours et la sympathie de nos frères. C'est dans cette union seule que nous puissons la force nécessaire pour accomplir notre mandat.

Loin de nous les professions de foi ! une triste expérience apprend chaque jour ce qu'elles valent. Bien naïfs sont ceux qui s'y laissent prendre. Mais nous vous dirons : Voyez qui nous sommes et jugez nous. Comme vous nous sommes *peuple*; comme vous nous avons été froissés par la loi du privilége; votre cause est la nôtre, ne vous étonnez donc pas si nous sommes toujours prêts à rentrer dans la lice pour combattre avec vous et pour vous; car votre triomphe sera aussi le nôtre. Et cependant nous sommes justes, nous n'aurons pas d'accents de colère, et tout en combattant les abus nous respecterons les personnes ; surtout nous ne chercherons pas à cacher le vide de la pensée sous l'enflure du style, ainsi que quelques-uns l'ont fait.

Ouvriers ! ralliez-vous donc à nous. Votre indifférence serait coupable, elle serait peut-être mortelle à vos intérêts. Egarés par de fausses suggestions, vous en avez été les premières victimes. Que sont devenues les promesses qui vous avaient été faites ? Voyez tout ce que vous avez perdu ; quel chemin rétrograde vous avez parcouru depuis que l'*Echo de la Fabrique* a cessé de se faire entendre. Soyez-en convaincus, la presse est un *palladium* puissant, mais il faut qu'elle soit l'organe d'un grand nombre, et alors elle vous protégera d'une manière efficace. La publicité est la sauvegarde de tous les droits. Nous connaissons nos devoirs envers vous ; aidez-nous à en supporter le fardeau, et nous ne reculerons devant aucune des nécessités de notre position, devant aucun sacrifice même.

Ce que nous nous proposons.

Notre préambule sera court, ou plutôt nous n'en ferons pas. Nous nous proposons de continuer l'*ECHO DE LA FABRIQUE*, modifié par les lois de septembre. Ce peu de mots doit suffire pour faire comprendre notre pensée. Nous voudrions surtout que nos amis la comprissent aussi bien que pourront le faire nos ennemis. Nous dirons, dans l'intérêt de la classe ouvrière, tout ce qu'il nous sera possible de dire, sans attirer sur nous les poursuites judiciaires. Nous serons donc *prudents, très prudents*, mais nous aurons de la prudence, justement ce qu'il en faudra, pour n'avoir rien à démêler avec MM. du Parquet. Cependant nous ne reculerons pas devant la constatation des abus. Nous prions donc les ouvriers de vouloir bien nous signaler ceux dont ils seront victimes ; leurs lettres vérifiées avec soin, dans l'intérêt commun, seront toujours insérées et serviront de texte à nos articles de fond lorsque cela sera nécessaire.

Nous rendrons compte du conseil des Prud'hommes (ce que nous ne pouvons faire dans ce premier numéro), mais seulement dans ce qu'il pourra avoir d'utile pour la fabrique, soit en constatant un point de doctrine, soit en révélant un abus quelconque. Nous ferons aussi des excursions dans les autres tribunaux lorsque cela pourra servir la cause des ouvriers.

Nous nous occuperons aussi de Littérature, Théâtres, Sciences et Arts, et enfin, de tout ce qui fait la matière du journalisme, et nous allons dire franchement pourquoi : C'est qu'un journal d'ouvriers ne peut atteindre son but qu'autant qu'il est lu par un grand nombre ; il faut donc qu'il ait de l'attrait pour tous.

En effet, si les doléances des travailleurs ne sortent pas du cercle habituel où ils se meuvent, elles ne peuvent avoir aucun retentissement, et dès-lors le but est manqué. Notre intention est donc d'appeler la publicité la plus grande, qui est celle des cafés et des cabinets littéraires ; en cela nous pourrons agir contre nos intérêts pécuniaires, il est vrai, mais nous sommes sûrs que nous agirons dans l'intérêt général.

M. Collomb, en cessant l'*Echo des Ouvriers*, après un an d'existence, sans aucune nécessité apparente (le Journal couvrant au-delà de ses frais), l'a réuni au *Lyonnais*. Nous devons tenir les ouvriers en garde contre cette spéculation. Le gérant du *Lyonnais* est en même temps propriétaire de la conservation des affiches, et par conséquent sous la main de la Mairie. Dès-lors, quelle indépendance peut-on espérer de lui ? Il ne faut pas demander à la nature humaine plus qu'elle ne peut donner. Nous n'avons aucune envie d'attaquer le *Lyonnais*, mais nous sommes obligés de dire qu'il a tort de se rendre complice d'une manœuvre que

la conscience publique sait bien comment qualifier. Dans la meilleure des hypothèses, on peut l'accuser de n'avoir cherché, par cette combinaison, qu'à augmenter le nombre de ses abonnés ; mais en ce cas là même, pourquoi se charger d'une mission que l'on n'est pas apte à remplir ?

Il paraît que la *Gazette du Midi* a signalé la défection de M. Collomb. Le *Censeur* en rapportant l'article de ce journal, dit : que l'*Echo des Ouvriers* n'a jamais été l'organe de l'opinion radicale, pas plus que de la classe ouvrière. Nous ne devons pas passer sous silence cette assertion dont nous connaissons parfaitement l'origine ; elle n'est que le résultat de la mauvaise humeur de M. Rivière cadet, ancien gérant de la *Démocratie lyonnaise*, aujourd'hui l'un des employés du *Censeur*. Il y a eu, chacun le sait, lutte entre lui et M. Collomb, et il a succombé dans cette lutte, il en garde rancune, c'est peu loyal, mais naturel. M. Rivière cadet avait eu le tort de vouloir recueillir le bénéfice de la rédaction de l'*Echo de la Fabrique*, après avoir décliné la responsabilité des doctrines de ce journal dans un mémoire trop connu, et surtout, il n'avait pas craint de se parer, comme le Geai de la fable, au détriment des véritables rédacteurs de ce journal, qui, eux au moins, n'en ont jamais répudié la responsabilité ! Aujourd'hui que ces mêmes rédacteurs relèvent le drapeau qu'ils avaient les premiers déployé, le *Censeur* ne leur contestera pas sans doute le mérite de leur œuvre. Il n'y a rien de commun entre eux et M. Collomb ; ils ont pu être abusés par ce dernier, et ils le reconnaissent franchement aujourd'hui ; mais ce tort qu'ils ont eu est celui de tous les hommes étrangers à l'intrigue. Ainsi, pour être dans le vrai, le *Censeur* doit séparer le sieur Collomb d'avec ses collaborateurs, et applaudir à ces derniers qui ressuscitent en ce moment l'*Echo de la Fabrique*, auquel on n'aura sans doute pas la prétention de contester qu'il a été, sous leur direction, l'un des organes les plus avancés de l'opinion que le *Censeur* représente.

Quant à dire que l'*Echo des Ouvriers* n'était pas leur représentant, c'est là une simple question de fait que l'amour-propre seul aurait intérêt à résoudre, et nous n'en voyons pas la nécessité. Seulement, s'il ne l'était pas, serait-ce par hazard le *Censeur* ; mais alors nous serions en droit de lui demander quand et comment il s'est occupé de questions industrielles et des réclamations des chefs d'ateliers et ouvriers. Il n'a pas même annoncé le Mémoire du Sr Franquet contre MM. Michard et Bonneau, quoiqu'il leur en ait été remis un exemplaire ; il n'a pas dit un mot du journal *le Travail*.

En résumé : nous voulons vivre fraternellement avec le *Censeur*, parce que notre but est le même, nos principes identiques ; mais nous le prions de réfléchir que l'*Echo de la Fabrique de 1841*, veut bien remplacer l'*Echo des Ouvriers* ; mais non le continuer dans sa nullité. Ses rédacteurs demandent pour eux la considération qu'ils accordent aux autres organes de la presse, et ils sauront soutenir toute espèce de polémique ; ils l'ont prouvé. Ceci n'est point une menace, mais un simple avis que la rédaction du Journal des Ouvriers a changé et est maintenant homogène. Le *Censeur* et ses amis doivent s'en réjouir.

La réclamation suivante vient de nous être transmise : et nous nous empressons de la publier, ainsi que nous le ferons pour toutes celles qui nous seront adressées.

« *L'Echo des Ouvriers*, dans son DERNIER numéro en rendant compte du passage du duc d'Aumale dans notre ville, a dit que le prince avait visité l'établissement de plusieurs chefs d'ateliers, entr'autres celui de M. Goy, rue clos Dumont, mais moins pour visiter son atelier qu'en tenir la promesse qu'il avait faite à son fils en Afrique de l'honorer d'une visite à son passage à Lyon.

Le fait est complètement faux, attendu que le colonel du 17^e n'a jamais rien eu à démêler avec M. Goy fils, maréchal des logis. M. Goy père ne voit dans l'article en question qu'une préférence marquée pour certains chefs d'ateliers, chose absurde et déloyale; du reste, il n'en est pas jaloux, il ne cherche pas non plus à s'élever au dépens de ses confrères, mais il veut qu'on le respecte pour ce qu'il est. »

Plusieurs personnes nous ont adressé une réclamation locale que nous avons fort approuvée, et que nous soumettons à l'administration des postes.

Depuis longtemps la Croix-Rousse a établi sa principale boîte aux lettres rue St-Denis, à la porte d'une boutique. Cette porte est continuellement ouverte pendant la journée, de sorte que la boîte est tellement cachée, qu'un étranger ou un enfant ne saurait la découvrir. Ne serait-elle donc pas mieux placée vers le milieu de la grande rue où un bureau d'affranchissement pourrait être établi? Car, enfin, il ne faut pas se le dissimuler, si nous voulons affranchir une lettre, nous sommes obligés de descendre à la rue Luizerne, et plusieurs personnes ne connaissent même pas ce Bureau, vont à celui de Bellecour. Qu'on y songe bien, quitter ses occupations et perdre un temps précieux est beaucoup pour un travailleur.

Or, nous appelons, toute l'attention de l'autorité locale sur l'immense commodité que la réalisation d'un pareil projet offrirait aux habitants de la Croix-Rousse, ainsi qu'aux communes voisines, telles que

Cairat et Caluire.

AFFAIRE FRANQUET, CONTRE MICHAUD ET BONNEAU.

Cette cause devait être plaidée le 25 août dernier, ainsi que l'avait annoncé l'avant dernier numéro de *l'Echo des Ouvriers*. Une foule immense encombrait la salle d'audience du tribunal de commerce et celles adjacentes; mais les premières causes appelées n'ont pas permis à celle de Franquet de venir en rang utile, elle ne sera donc appelée, au plus tôt, que le 3 novembre prochain.

M^e Magneval qui était chargé de plaider pour MM. Michard et Bonneau a été remercié ou a refusé; c'est maintenant M^e Favre-Gilly qui portera la parole pour eux. On dit cet avocat très-satyrique, nous verrons s'il aura le courage de répondre par des lâzis et des injures aux ouvriers demandant à VIVRE EN TRAVAILANT.

Les personnes qui s'intéressent à la cause de Franquet doivent connaître les embarras qu'il a éprouvés pour obtenir expédition de la délibération du conseil des Prud'hommes, en date du 21 mai 1833, sur la question des tirelles. Cette expédition a été positivement refusée par M. Riboud, président du conseil, ensuite d'une sommation faite à M. le Secrétaire, par procès-verbal de Jallamion, huissier. Ce refus sera le sujet d'un article dans le prochain numéro; nous l'examinerons en fait et en droit.

SOIES.

On lit dans le *Courrier de la Drôme*:

La foire des soies de Tournon a duré huit jours; mais les principaux affaires se sont traitées du 1er au 4 septembre. Nous donnons ci-après une note exacte de la quantité de soies qui s'y sont vendues, avec les prix :

2,500 kilog. de soies ordinaires ont été vendus dans les prix de 50 à 54 fr. 50 c. le kilog.

1,200 kilog. de soies de filature d'ordre de Tour-

non et Tain ont été vendus dans les prix de 65 à 57 fr. le kilog.

1,000 kilog. environ de doupiions ont été vendus dans les prix de 21 et 22 fr. le kilog.; — extra-fins 25 à 27 fr. le kilog.

Nous empruntons au *Censeur* (N° 2109), l'article suivant qui intéresse la fabrique :

Des bruits qui ont pris une grande consistance circulent dans la fabrique qu'ils mettent en émoi; nous ne pouvons nous dispenser de les faire connaître tels qu'ils sont venus à nous. Ils sont de nature à réagir d'une manière fâcheuse sur notre industrie, du moins momentanément si les faits qui nous sont annoncés viennent à se confirmer. Les marchands de soie sont en pleine coalition. Jusqu'à présent les ventes des matières premières se sont effectuées à quatre-vingt-dix jours de terme; ce délai favorise les opérations commerciales. Les vendeurs essaient de modifier aujourd'hui cet ancien usage; ils sont las, disent-ils, de faire commandite aux fabricants. Des conciliabules ont été tenus; dans les ventes, quinze jours étaient accordés par eux tacitement pour reconnaître la soie et pour en payer le montant sous l'escampe de 13 pour cent. Ce terme, à cette heure, leur paraît exagéré; il diminue dans une proportion trop forte la commission de 3 pour cent qui leur est allouée sur les marchés. N'est-elle pas, en effet, bien fâcheuse leur position actuelle?... Avancer de l'argent sur nantissement de ballots, avec intérêts de 6 pour cent, en ayant la faculté de vendre ou de se faire rembourser!

Cependant ces garanties ne sont point suffisantes à leurs yeux; ils jettent les bases d'une coalition; ils parlent d'une commission de censure qui infligerait une peine énorme (cinq mille francs) à tout membre qui aurait forfait à sa signature en accordant au fabricant quelques jours sans recourir contre lui. Cette association, composée de soixante négociants, hauts seigneurs du commerce, ne rencontrera-t-elle point d'entraves? sera-t-elle tolérée en pareille occurrence? Aujourd'hui seulement qu'ils sont menacés dans leurs intérêts, quelques fabricants s'alarment, ils redoutent de voir peser sur l'industrie des charges nouvelles, ils soutiennent les anciennes habitudes dont l'abandon leur sera préjudiciable; ils n'ont toutefois aucun moyen de se soustraire à de si rudes exigences.

Entrés dans cette voie nouvelle, les marchands de soie ont formé d'autres projets; ils se proposent de changer la forme des factures et de les stipuler payables dans trois mois sans escampe. Mais cette pensée qui se devine chez tous n'est point ouvertement avouée; quelques indiscrets seulement la laissent pressentir. Ils tendent aussi à diminuer le droit payé au courtier pour sa transaction; ils ne parlent point de supprimer le courtage, mais ils savent bien trouver le moyen de le neutraliser. Nous n'entrons point dans des détails à cet égard; tous les hommes spéciaux les connaissent. Nous ne voulons point nous faire les apôtres ou les apologistes de l'organisation actuelle; notre but est de montrer que les mêmes hommes qui rejettent avec tant d'énergie toutes les réformes que nous croyons utiles au plus grand nombre sont sans cesse prêts à innover lorsque les changements peuvent être pour eux une source de bénéfice.

La mesure des marchands de soie, si elle s'accomplit, aura le double résultat de servir leurs intérêts particuliers et de nuire à la fabrique en général. Il n'est pas douteux que le commissionnaire, voyant des prix nouveaux où 13 pour cent auront été déduits, ne demande à son tour une diminution, et il y aura toujours ainsi une différence réelle de 13 pour cent pour le fabricant; cette diminution, il ne devra et ne pourra pas seul la supporter, elle retombera donc en partie sur les employés inférieurs de la fabrique.

D'autres inconvenients fort graves, et que nous ne voulons point énumérer à cette heure, deviendront encore la conséquence de ces changements, s'ils s'exécutent; nous ne voulons pas les faire ressortir ici avec détail.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Il s'est commissionné depuis quelques jours, quantité de petits articles en nouveautés, qui seront de courte durée. — Des foulards soie, avec carreaux de dentelles façonnées, ont obtenu des suffrages de toutes les élégantes de Paris. Les velours façonnés commencent à se mettre à bas; ceci n'a rien d'étonnant, d'autant plus que nous touchons à la fin des

commissions de ce genre d'article. Cependant on nous assure que la maison Balleydier a encore monté quelques métiers de velours boutons.

L'entrepôt des soieries lyonnaises de la rue de la Vrillière, à Paris, a encore demandé une certaine quantité d'étoffes de soies unies.

M. Collomb a commencé sa collaboration industrielle au LYONNAIS par une attaque contre les ouvriers de la Fabrique dits *Ferrandiniens*: c'est une manière adroite de semer la mésintelligence entre eux et les chefs d'atelier, mais elle ne réussira pas.

— Nous prions M. Collomb de vouloir bien parler français dans ses comptes rendus du Conseil des Prud'hommes, et nous lui apprendrons, puisqu'il l'ignore, qu'on n'attrappe pas une maladie quelconque. (v. le *Lyonnais*, n. 292).

THÉATRES.

LIGIER au Grand-Théâtre et M^e ALBERT aux Célestins charment les loisirs du public Lyonnais. Le premier, élève de Talma, nous initie aux beautés de la tragédie; il a mérité les applaudissements dans *Manlius*, *Louis XI*, *Marino-Faliero*, *Othello*, et les *Templiers*. Malheureusement il était mal secondé. M^e Albert a joué avec talent *Diane de Chivri*, *Arthur*, *la fille de Dominique*, *la Meunière de Marli*, etc. Il est fâcheux que la salle soit trop petite et si mal disposée. Nous devons savoir gré à la direction des efforts qu'elle fait; mais pour vaincre les obstacles qu'elle rencontre chaque jour il faudrait l'intervention puissante de la cité, représentée par ses magistrats. Ces derniers comprennent-ils bien leur mission? Font-ils toujours un digne emploi des fonds municipaux? Il nous est permis d'en douter en présence de l'état de décadence où se trouvent nos théâtres, et de certains faits récents qu'il est inutile de rappeler.

Les jeux de la scène sont utiles sous quelque rapport qu'on les envisage, ils doivent donc être dignes d'un grand peuple, et quoiqu'ils soient abandonnés à la spéculation particulière, nous pensons qu'ils ont besoin de la surveillance et de la protection des édiles populaires.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de nos théâtres, mieux que ne le faisait feu M. Collomb, gérant de *l'Echo des Ouvriers*, et nous espérons qu'ils nous en sauront gré.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Il y a neuf ans qu'une pensée utile et pleine d'avenir a survécu, celle d'un Congrès scientifique tenu chaque année dans une ville de France. La dernière session a eu lieu à Besançon, et la neuvième vient d'être tenue à Lyon. Grand nombre de savants de tous les pays d'Europe se sont réunis aux savants Lyonnais. Parmi les étrangers nous avons remarqué le prince Musignano de la famille Napoléon. On nous rapporte qu'il a été, au sein du congrès, l'objet d'une ridicule sortie de la part de M. Fulchiron. Ce député fait partie du congrès, moyennant la somme de 10 fr.; qu'y a-t-il donc de commun entre un Bonaparte et lui! Cela est en vérité pitoyable.

M. Falconnet, prud'homme chef-d'atelier, a lu un mémoire sur les moyens de procurer une retraite aux ouvriers invalides. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pensée philanthropique; mais nous attendrons, pour juger cette œuvre, d'avoir son travail sous les yeux, et nous en ferons part à nos lecteurs. Sept autres mémoires ont été présentés au Congrès sur cette même question. Le prix a été décerné à celui de M. Fleury Lasserve. M. Falconnet a obtenu une mention, ainsi que MM. Lecerf, professeur à la Faculté de droit de Caen, et Mathevon, marchand-fabricant. Ce prix était de cinq cents francs et avait été proposé au Congrès par M. Saint-Olive, négociant à Lyon.

M. Charnier, aussi prud'homme chef-d'atelier, a porté la parole dans les 4^e et 5^e sections. Dans la première, il a appelé l'attention sur la fabrique de Lyon, et a rappelé l'édit de 1667 bien plus favorable aux ouvriers que ceux qui ont suivi. Dans la seconde section, il a traité une question également bien importante, celle de la moralisation des condamnés par la voie de l'isolement.

Nous appelons l'attention publique sur ces faits qui prouvent que la classe ouvrière veut sortir de l'ilotisme où les préjugés la retiennent. C'est un

symptôme de sagesse et de force de sa part. Le peuple demande la robe virile aux maîtres de sa longue enfance; jusqu'à ce jour on pouvait dire de lui, avec quelque raison, qu'il ne savait que travailler, combattre et mourir; maintenant il veut comprendre, discuter et résoudre. A lui aussi les luttes publiques de la parole : LA PRESSE et LA TRIBUNE; et lors même que ses premiers pas dans cette voie nouvelle seraient mal assurés, lors même qu'étranger à l'art de la rhétorique où d'autres remporteraient les palmes de la victoire par une combinaison plus savante des artifices du langage, la classe prolétaire prouve par ces tentatives que le succès peut être plus ou moins éloigné, mais doit lui appartenir un jour, car en elle est l'avenir de la société.

Nous applaudissons donc de tout cœur aux efforts des hommes de nos rangs qui ont le courage de se montrer en public, en se mêlant avec ceux auxquels une instruction plus grande et des circonstances de fortune ou de naissance plus heureuses ont permis d'arriver aux premières places. Nous profiterons aussi de cette occasion pour féliciter les rédacteurs du journal *le Travail d'avoir*, dans leur dernier numéro, désavoué l'intention que, avec beaucoup d'autres, nous leur avions supposé, d'exclure de la rédaction de ce journal tous ceux qui ne professent pas d'état manuel, et s'ils ont eu cette intention d'abord, ce qui est probable, nous les félicitons encore plus d'y avoir renoncé et reconnu par là une grave erreur qui aurait pu compromettre le succès de leur entreprise. Pour leur donner un exemple de ce que le peuple peut perdre par d'injustes exclusion, nous leur dirons : *les gracques et Mirabeau étaient des praticiens, et quel qu'ait été le mobile de leur conduite, ils n'en ont pas moins été utiles.*

Revenons au Congrès. Après une excursion à Vienne, il a clos ses séances le 12 de ce mois. Une illumination d'un genre nouveau inconnu à Lyon a terminé dignement cette solennité. Sachons-en gré à nos magistrats, ils ont, en cette occasion, rempli leur devoir d'une manière qui mérite le suffrage public. Ce sont les lettres qui ont civilisé le monde, les peuples s'honorant en les honorant. Arts, sciences et lettres forment une triologie sacrée.

La 10^e session du Congrès se tiendra l'année prochaine à Strasbourg.

Le dernier courrier d'Italie nous apporte une douloureuse nouvelle : Silvio Pellico vient de mourir. Son ami le C. de Perro a vu les derniers moments de l'illustre auteur des *Prisons*, et ce sera sans doute pour lui un devoir de consacrer quelques pages à l'agonie du plus infortuné des poètes italiens.

UN MOT SUR LA FéODALITÉ.

La civilisation antique avait partagé le genre humain en deux classes hostiles, les maîtres et les esclaves; la féodalité substitua aux esclaves les serfs, et conserva entre eux et les seigneurs des rapports mutuels de fidélité qui supposaient un respect profond pour la dignité humaine. Dans les anciennes républiques, l'homme n'était pas estimé pour lui-même, mais seulement pour son utilité à la nation dont il était membre. L'état absorbait l'individu. Toutes les vertus étaient des vertus politiques ; la féodalité en constituant chaque individu membre actif de la vaste hiérarchie qu'elle avait fondée, lui donna la conviction de sa valeur personnelle. L'homme, comme être distinct du corps social auquel il appartenait, fut réabilité à ses propres yeux. Les vertus privées naquirent, enfin dans les principes des nations les plus policiées de l'antiquité, la femme n'avait de valeur que comme instrument de reproduction, comme élément indispensable du repeuplement de l'état. La féodalité, en organisant la vie de château, en inspirant les chants des pèlerins et des ménestrels, et surtout en se produisant sous la forme poétique de la chevalerie, révéla au guerrier, fatigué de longues luttes, la douceur des soins d'une femme et la puissance de sa tendre piété ; fit rechercher aux chroniqueurs les suffrages des châtelaines, suggéra ce serment solennel que prétaient les chevaliers : *Dieu et ma Dame*; devise sublime qui exprimait à la fois les deux pensées de cette époque, la religion de l'Evangile et la réhabilitation de la femme.

L. CABANTOUS.

PENSÉE LITTÉRAIRE.

Spartacus est plus poétique, plus noble et plus actuel assurément que le *Lazare de l'Evangile*. Heureux qui commenceront la littérature et l'art prolétaires ! Les auteurs chrétiens ont mis l'homme du peuple en scène sous l'aspect du pauvre, mais ils n'en faisaient qu'un objet de pitié, un mendiant, un lépreux, quelque chose comme une bête de somme, supportant patiemment la faim et le joug. (CAVAGNAC, *Revue républ.*, tom. 3, pag. 173.)

VARIÉTÉS.

Bibliographie des Journaux.

Un journal en France avant 1789 était loin d'être ce que nous le voyons maintenant, ce n'était qu'un écrit insignifiant, sans portée, sans couleur, une feuille ouverte à des débats littéraires, à des analyses de drames, à des petits vers et à des logographes comme on en faisait au dernier siècle ; mais où la politique n'intervenait jamais. Un journal alors jouissait littéralement de toute la liberté de Figaro, il pouvait parler de tout, il lui était donné de glosier sur la première matière venue, pourvu toutefois qu'il ne dit jamais rien ni du roi, ni du gouvernement, ni de la religion, ni des prêtres, ni des maîtresses du prince, ni de ses courtisans. Certes, il y a loin de là, loin de ce rôle d'inertie, et de négation au pouvoir qu'a de nos jours assumé la presse périodique, elle pour qui rien n'est trop élevé maintenant, elle qui porte son œil investigator dans les choses de l'état, dans les secrets de la cour qu'elle dévoile, elle qui commande, qui règne, qui élève ou abaisse, elle qui peut, si elle veut, saper et détruire, elle dont les arrêts sont tous irréfragables. Elle a été la première conquête de la révolution, et elle a été entière.

Il ne serait pas sans intérêt de comparer quelques numéros du plus vieil organe de la presse, (*la Gazette de France*) à son origine, avec ce qu'il est devenu maintenant. On aurait peine à retrouver dans ses premiers essais, si faibles, si timides, d'une allure si incertaine, les germes de sa puissance d'aujourd'hui, de cette argumentation hardie qui s'en va jusqu'au pied du trône demander au prince qui règne, s'il trône par son droit ou par fait de l'usurcation. Il y aurait entre ces deux feuilles prises à cent années de distance un abîme immense, une attestation presque effrayante du chemin qu'a dû courir pendant ce temps là la pensée humaine.

La Gazette de France date de 1631, elle fut établie par un médecin nommé Théophraste Renaudot, qui s'imagina de mettre à profit ses relations avec l'héraldique M. d'Hogier, et de faire payer au public le récit des nouvelles que celui-ci était en position de lui communiquer. *La Gazette* fut le premier organe officiel de la cour ; elle est constamment demeurée fidèle au souvenir de ce premier honneur, et quand toutes les autres feuilles s'unissaient pour battre en brèche le vieil édifice, elle seule combattit pour lui. Mais ses efforts furent impuissants.

La Gazette eut longtemps le privilège de l'exclusivité, ce ne fut que plus d'un siècle après sa fondation qu'on vit paraître les premiers journaux littéraires, dont le nom parvint jusqu'à nous ne se recommande guère que par des satires personnelles, quelques grosses et sanglantes injures échangées entre ceux qui les dirigeaient. Nous ne ferons que nommer le *journal de Fréron*, célèbre par la haine qu'il avait vouée à Voltaire ; nous passerons également sur le *Mercure de France*, né en 1778, et dans lequel il serait difficile peut-être de trouver aujourd'hui rien qui expliquerait le crédit dont il jouissait à la fin du dernier siècle.

La grande ère des journaux est surtout de 1790 à 1791. C'est alors qu'on les voit naître et se produire de tout point ; les partis qui se forment ont besoin d'organes, c'est de là qu'il convient de faire partir la presse périodique.

Le *Journal des Débats* date du 1^{er} Juin 1791. Il n'a pas toujours été comme aujourd'hui, poudré comme un muscadin, dédaigneux comme fait un homme de bon ton ; il est né sous les auspices du jacobinisme, dont il publiait la correspondance. Les jacobins tombèrent, et le *Journal des Débats* entra dès-lors dans cette voie d'élasticité et de convictions faciles, qui fit de lui successivement le *Journal des Débats*, ou le *Journal de l'Empire*, selon que l'empire tombait ou se relevait : c'est à cette même faculté qu'il doit aussi d'avoir été le premier appui

de la branche ainée, comme il l'est encore aujourd'hui de la branche cadette. Le *Journal des Débats* est à peu près le seul courtisan qui soit sorti des orages révolutionnaires. Ses frères de date, tous moins heureux, sont morts avec la crise qui les avait fait naître.

Qui sait aujourd'hui le nom du *Journal des Droits*, du *Sans culotte*, du *Républicain*, de *La Montagne*, et de plus de trois mille autres fondés en même temps, lancés dans l'arène tout empreints des haines de partis, tout bouffis des extravagances les plus bizarres ; leurs titres seuls, s'il n'était pas beaucoup trop long de les rapporter ici, trouveraient maintenant bon nombre d'incrédules. Il y en eut un qui s'appelait la *Lanterne*, et l'on sait le sens du mot dans ce temps-là ; un autre s'intitulait la *Liste des pendus pour 1792*. — D'autres, au lieu d'être sanguinaires, étaient froidement obscènes.

Cependant l'époque de convulsion touchait à sa fin, la presse prit une allure plus décente. Toujours puissante, toujours maîtresse elle continua à signaler le vice là où il se cachait ; mais elle n'injuria plus, elle garda le sceptre ; mais elle ne le laissa plus trainer dans la boue.

C'est à cette époque qu'il faut placer la naissance de plusieurs feuilles sages et modérées, qui, concevant le besoin de reconstituer enfin la société qui venait de couler, remplacèrent par une mission d'ordre et de paix, la mission toute anarchique que s'étaient donné les organes de la terreur. Le *Journal du Commerce*, fondé en 1799, est le seul qui reste de cette période.

L'empire ne fut pas favorable à la presse périodique : les entraves dont il la chargeait firent disparaître plus de journaux qu'il ne s'en éleva depuis 1800 jusqu'à 1815. C'était comme un temps de réaction après les jours de licence ; la presse avait abusé de la liberté, et le pouvoir, à son tour, abusait de la répression. Mais il en est des réactions politiques comme des époques d'action, elles ont leurs limites, au-delà desquelles la pensée qu'elles ont comprimée se relève avec toute sa puissance, toute son énergie première. C'est ce qui arriva pour la presse en 1815. Elle ne reprit pas sans doute l'énergie sauvage des saturnales de 93 ; mais elle se releva avec la conscience de sa force ; elle grandit malgré les entraves, et l'on sait comment elle brisa la puissance, sa rivale : c'était aussi pour elle une réaction.

Nous ne reproduirons rien ici des journaux qui parurent alors, les temps ne sont pas assez loin de nous pour qu'on ait besoin de rappeler le *Conservateur de M. Chateaubriant* et la tourbe de feuilles Bourbonniennes, qui surgirent des pas des nouveaux maîtres ; toutes louangeuses, toutes insolentes dans leurs admirations, tandis que l'opposition timide, mais ferme, préludait dans la *Minerve* et dans les premiers numéros du *Constitutionnel*, (alors *l'Indépendant*), à ces luttes, dont l'avantage devait plus tard être tout à elle. — Ce serait encore une époque curieuse à examiner dans l'histoire de la presse, que celle de 1816 à 1824 ; il y aurait profit à mettre en regard l'opposition d'alors avec l'opposition d'aujourd'hui ; qu'il nous suffise de dire en passant, que l'opposition d'alors était peut-être un peu plus pâle que ne l'est le ministérialisme d'aujourd'hui. Nous avons fait du chemin depuis 89, nous avons fait du chemin aussi depuis 1816.

La presse a trouvé son empire, elle a retrouvé l'extension immense qu'elle avait prise pendant la décade révolutionnaire. Cette résurrection ne doit-elle pas être que le prélude de nouvelles entraves, d'une compression nouvelle ? Nous ne le croyons pas ; car la presse d'aujourd'hui est énergique et non effrénée, et c'est le dévergondage seul, l'oubli de tout frein, qui ont pu rendre puissante contre elle la tendance réactionnaire de l'empire. Il est arrivé dans ce temps-là à la presse périodique, ce qui doit arriver à toutes les puissances qui cessent de se respecter elles-mêmes, elle a succombé sous son dérèglement. Le souvenir de ses écarts a plus fait pour sa ruine que toutes les rigueurs du régime impérial. Que la presse aujourd'hui ne perde pas de vue cette pensée, et elle a peu à craindre des réquisitoires de parquets, il n'y a pour elle qu'un écueil, c'est l'opinion publique. Qu'elle se garde donc de se l'aliéner jamais.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous recommandons à tous les bons citoyens un livre intitulé : *De l'état des Ouvriers et de son amélioration par l'organisation du travail*, par

M. Adolphe Boyer, compositeur typographe. Nous en parlerons plus amplement dans un prochain numéro.

— Nous recommandons aussi le *Discours prononcé par M. Chapuis de Montaville, le 5 s'embre 1841, au banquet de Loulans*, et qui sort des presses magnifiques de Louis Perrin. Le cadre de ce journal nous empêche d'en rendre compte.

Nous empruntons au *Travail* les réflexions suivantes :

« Voici un commerçant, un industriel, qui désire un rapide écoulement de ses produits ; or, n'est-il pas vrai que pour atteindre ce but il a recours à toutes les ruses imaginables, qu'il emploie les rasonnements les plus captieux ? Que lui coûte dans cette circonstance le mensonge et l'exagération ? Ses produits sont les plus beaux, les mieux goûtés ! Il dénigre sans aucun ménagement ceux de ses frères, lors même qu'il est convaincu qu'ils sont supérieurs aux siens. Et pour ses prix de vente, retournez près de lui vous plaindre qu'il vous a trompé en vous vendant une marchandise au-dessus de son prix réel, vous verrez comme il tâchera de vous dépersuader ; et, en dernière analyse, si vous avez des preuves matérielles à lui opposer : N'étiez-vous pas libre, vous dira-t-il, de débattre votre prix ? vous a-t-il vendu la marchandise dans un sac ? Ne savez-vous pas que le fait du commerce est d'acheter le plus bas possible et de vendre le plus cher ? Que lui importe que vous n'ayez pas une connaissance assez profonde des opérations que vous faites : c'est tant pis pour vous, tâchez de connaître votre affaire, cela ne le regarde pas : il voudrait tous les jours trouver des acheteurs qui payassent sa marchandise le double de sa valeur, comme il voudrait trouver des vendeurs qui lui cédassent la leur à moitié. Enfin, ne voyons-nous pas chaque jour des hommes qui, dans leurs stipulations, leurs contrats, recherchent, adoptent un sens louche, équivoque, afin d'en tirer parti dans leur propre intérêt ! Voilà pourtant ce qui a lieu dans toutes les branches de commerce, d'industrie, sans parler de ce fléau qui met tant de familles sur la paille (LA BANQUEROUTE), qui est employé tant de fois comme moyen d'arriver à la fortune, ou de réparer des pertes que le manque d'ordre, la prodigalité, la débauche a causées. Il est malheureusement trop vrai que dans nos rapports journaliers, nous sommes tour-à-tour trompeurs ou trompés. Et loin de rougir de semblables actions, nous nous moquons de la dupe que nous avons faite, nous tisons vanité de nos méfaits ; nous les décorons de ces noms adresse, habileté, finesse : le plus expert en ces sortes d'expédients, est réputé un négociant consommé. »

« Quels crimes n'enfendent pas les déplorables hostilités de nos intérêts ! De la lutte acharnée qu'ils se livrent, résulte nécessairement le triomphe des uns et la ruine des autres. De quelle haine ne sont pas animés contre la société ceux que cette lutte a réduits à l'indigence ? Mais tous ne se résignent pas stoïquement aux longues épreuves de la misère. Or, en voici un dont les passions impétueuses et l'ardente haine veulent à tout prix satisfaction ; celui-là déclare la guerre à la société, une guerre terrible, une guerre implacable ; il appellera à son aide la violence, le vol, l'assassinat ! Mais la perte de la considération, mais le déshonour, direz-vous. La considération ! mais ne sait-il pas qu'il l'a perdue le jour où sa ruine a été consommée ? Est-ce que la société a de la considération pour l'homme ruiné ? Et d'ailleurs, il n'en veut plus de votre considération : il connaît la société, il sait combien de délits échappent au châtiment ; il n'est pas dupe de ces dehors hypocrites de justice et de vertu. Nous vous disons, nous, que cet homme respire la vengeance et le crime : apprêtez donc le bague ou l'échafaud. »

« Combien d'autres malheurs naissent encore de l'organisation vicieuse de la société actuelle ! L'extrême richesse en présence de l'extrême pauvreté, est déjà un fait odieux par lui-même ; mais les conséquences qu'il entraîne sont plus odieuses encore. »

Voici une famille où régnait la paix, la concorde et l'amour lorsque le travail y suffisait aux besoins. Le travail a cessé, les privations se sont fait sentir, et les rapports des époux en sont altérés ; ils se font de mutuels reproches et s'attribuent réciproquement leurs malheurs.

« Voilà l'harmonie rompue au sein de cette famille. Voilà la froideur, la désaffection qui remplacent l'amour. Dans une telle situation, que le vice opulent vienne flâner cette demeure, il fera des offres honteuses à l'épouse, à la jeune fille ; il proposera d'échanger les haillons de la vertu contre le luxe et les jouissances de la courtisane. Et si la femme à laquelle ce langage éhonté s'adresse n'a pas une âme courageuse, où la vertu ait jeté de profondes racines, après une résistance dictée par une instinctive pudeur, elle succombera, et de saints engagements seront violés ; ou, ce sera la jeune fille qui livrera à la profanation sa couronne virginal et pure. »

ANNONCES.

LIBRAIRIE DE VOLLAIRE,

Place de la Croix-Rousse, n. 14.

ABONNEMENT à la lecture des livres et journaux.

— LIVRES de piété et d'Éducation. — Ouvrages par souscription. — PAPETERIE et fournitures de Bureau en tous genres. — FABRIQUE de registres.

— Livres d'ouvriers. — CARTONS pour la Fabrique.

Lecture à 10 centimes la séance, ou 5 centimes le Journal.

Changement de domicile.

Le CABINET de CONSULTATIONS pour toutes les maladies quelconques, qui était au n. 8 de la rue St-Côme, à Lyon, est actuellement **RUE DES CELESTINS, n. 6, au 3^{me}, dans l'allée du boulanger et de l'herboriste.**

On y donnera tous les jours des consultations gratuites de 9 heures du matin à 4 heures après-midi en faveur des militaires non gradés, des ouvriers, et généralement de toutes les personnes peu fortunées ou sans fortune.

NOUVELLE DÉCOUVERTE.

GLOBULES

CUBÉBINS GOMMEUX,

Contenant Essence concentrée de Baume de Copahu, sans odeur ni saveur,

Pour la guérison sûre et radicale des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs ou pertes blanches, etc.

4 fr. et 8 fr. la boîte.

Trente années de recherches dans l'art de la pharmacie ont conduit l'auteur de cette découverte à trouver le moyen d'administrer, non pas le baume de copahu tel qu'il est, mais bien sa précieuse essence, en la concentrant de manière à lui donner, sous un petit volume, des propriétés beaucoup plus énergiques.

Composer le globule avec la cubébine, de sorte que ces deux substances végétales soient administrées à la fois et dans un état de concentration tel qu'une petite quantité suffise pour amener la guérison ; abréger au malade le temps et lui déguiser l'odeur et la saveur des médicaments, les donner enfin sous une forme agréable, tel est le but que s'est proposé l'inventeur, et il y est parvenu.

Jusqu'à ce jour, le baume de copahu et le cubèbe n'ont été administrés qu'enveloppés de gélatine, sucre, etc., substances qui n'ont aucune efficacité pour la guérison de ces maladies, et qui forment toujours les deux tiers du remède ; il en faut donc prendre beaucoup pour peu d'effet. Les globules, au contraire, produisent beaucoup d'effet sous peu de volume, puisque l'enveloppe seule peut guérir. Il y a donc surcroit de propriétés par le contenu d'essence concentrée de baume de copahu, dont une goutte représente à peu près un demi-gros de baume, résultat précieux.

Chez J. JULIARD, ancien pharmacien-chimiste, de l'école spéciale de Montpellier, grande rue de la CROIX-ROUSSE, n° 9, à Lyon. — Dépôt, à Lyon, chez M. Chaize, pharmacien, rue de la Charité.

DUFOUR FILS

Tient un dépôt des soies de Nîmes, fils et cotons supérieurs pour corps et remises ; se charge aussi de leur confection, à des prix modérés, Grande-Côte, 28, passage de la petite rue du Commerce, 6, à la petite barrière (allée de M. Dufresne, peigner).

VENTE VOLONTAIRE

D'UNE PROPRIÉTÉ,

située dans la commune d'Oullins (Rhône),

Lieu appelé Chasse,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE DÉFUNT CHARBONNERAT.

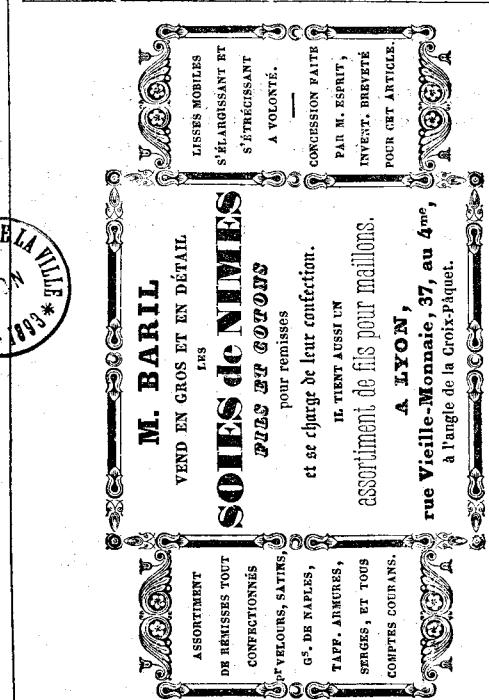
Cette propriété d'une superficie d'environ trente-deux ares vingt-cinq centiares, (soit deux bicherées et demie,) se compose d'une maison ayant rez-de-chaussée, deux étages. Elle a environ 8 mètres 770 millimètres de façade, sur environ 9 mètres de profondeur ; elle est construite partie en maçonnerie, partie en pisé ; il y trouve un cellier, cuve, puits d'eau de source intarissable, etc.

Sa position sur le coteau, offre un point de vue magnifique.

Le reste de la propriété se compose d'un jardin vignes, treillages, et arbres à fruit de diverses espèces en plein rapport.

Le prix de ladite propriété est de 12,000 fr. S'adresser, pour les prix, conditions, à MM. GAYET, notaire à St-Genis-Laval, FOURNEL, arbitre et expert en affaires contentieuses, rue Thomasin, n. 17, à Lyon, et pour voir la propriété à M. SAUGE, propriétaire à Oullins, au lieu de Chasse.

Le sieur FOURNEL est chargé de la vente d'autres propriétés dans la même commune.



JOURNET,

APPAREILLEUR,

MONTEUR DE MÉTIERS

EN TOUT GENRE,

remet unis et façonnés.

A LA CROIX-ROUSSE,
Grande Rue, n. 74, chez M^e Prudhomme.

Le Propriétaire-Gérant, J. LOUISON.

LA CROIX-ROUSSE. IMPR. DE TH. LÉPAGNEZ, GRANDE-RUE, 12.